

ASSURANCE EURO MOSELLE LOISIRS



ASSUREVER
assure vos voyages

LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Euro Moselle Loisirs » n°220382)



VOS GARANTIES

- Formule MULTIRISQUE
- Option PROTECTION SANITAIRE



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)

.....

**VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR
VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT
OU APRES VOTRE VOYAGE ?**

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).

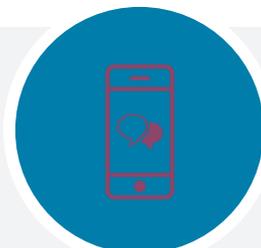


**VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE
DURANT VOTRE SEJOUR ?**

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est **IMPERATIF** de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

ASSUREVER
Service Gestion Clients
TSA 52216 - 18039 BOURGES CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : gestion@assurever.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7

MUTUAIDE Assistance
Tél. : +33 1 55 98 88 17

N° de contrat à communiquer : **8857**



EURO MOSELLE LOISIRS

Rue Pilatre de Rozier
Z.I. Ste Agathe – BP 40097
57190 FLORANGE

<https://euromoselleloisirs.fr/>



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne
ANNULATION DE VOYAGE	
<ul style="list-style-type: none"> Maladie grave, accident corporel grave ou décès Annulation en toutes causes justifiées Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle à destination 	<ul style="list-style-type: none"> 6 000 € / personne et 30 000 € / évènement Aucune franchise
	<ul style="list-style-type: none"> Franchise de 50 € / personne
RETARD AERIEEN	
<ul style="list-style-type: none"> Retard > 4 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage (250 € maximum)
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS	
<ul style="list-style-type: none"> Vol, destruction totale ou partielle, perte Franchise Retard de livraison des bagages > 24 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 € / personne 30 € / dossier Indemnité forfaitaire de 150 € / personne
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR	
<ul style="list-style-type: none"> Suite à un retour anticipé Suite à un rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis Valeur du voyage initial
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE	
<ul style="list-style-type: none"> Capital décès accidentel ou invalidité permanente 	<ul style="list-style-type: none"> 4 000 € maxi. / pers. et 150 000 € maxi. / évèn.
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> Transport / Rapatriement y compris en cas d'épidémie ou pandémie si protection sanitaire souscrite Présence hospitalisation Prolongation de séjour Retour des accompagnants Retour des enfants mineurs et hébergement de l'accompagnant Retour anticipé Chauffeur de remplacement Frais médicaux à l'étranger y compris en cas d'épidémie ou pandémie si protection sanitaire souscrite <ul style="list-style-type: none"> USA, Canada, Asie, Australie Reste du Monde Franchise frais médicaux Urgences dentaires Rapatriment du corps Frais funéraires Assistance juridique à l'étranger Avance de la caution pénale Frais de recherche et de secours Assistance en cas de vol ou perte de papiers d'identité Envoi de médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Billet aller-retour et 80 € / nuit (maximum 10 nuits) 80 € / nuit (maximum 10 nuits) Billet retour et 80 € / nuit (maximum 10 nuits) Billet aller-retour et 80 € / nuit (maximum 4 nuits) Billet retour Salaire Chauffeur 150 000 € / personne 80 000 € / personne 30 € / personne 300 € / personne Frais réels 2 500 € / personne 5 000 € / personne 10 000 € / personne 5 000 € / personne et 15 000 € / évènement Frais d'expédition
PROTECTION SANITAIRE (EN OPTION)	
<ul style="list-style-type: none"> Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19 Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température Retour impossible Frais hôteliers suite à mise en quarantaine 	<ul style="list-style-type: none"> 6 000 € / personne et 30 000 € / évènement Aucune franchise 1 000 € / personne et 50 000 € / groupe Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits)

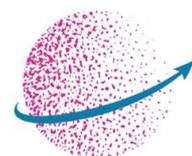
Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

202303ML6 - 220382 - v07 2023 - CDU - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale d'éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages